

Projet pour la prise de possession de Foulepointe Glemet, chef de traite, le 14 avril 1768

Un document des Archives Nationales. A. N. Col C/5a/2

Ce projet fut par la suite discuté et amendé par les administrateurs, lire à l'année 1768 la correspondance entre Dumas et Poivre.

=====

Mémoire du Sr Glemet, régisseur en chef des traites du Roi, sur la prise de possession de Foulepointe

Pour entrer dans les vues du gouvernement, le Fort Dauphin ne devra jamais être pris pour y former des établissements en forme de colonie. La situation du lieu, le local, l'éloignement des bois propres pour toutes sortes de constructions, la difficulté des embarquements et débarquements, enfin les risques continuels que les vaisseaux courent dans la baie, sont absolument des obstacles invincibles. Il ne doit être regardé que comme un entrepôt de bestiaux où on peut avoir recours au besoin, tant pour peupler les Isles de France et de Bourbon en les exportant vivants, que pour y faire des salaisons. Cette ressource sera infaillible en maintenant l'ordre, la bonne foi, et la douceur que j'ai pratiquée avec les naturels du pays dans ma première mission. L'objet des esclaves et du riz ne doit être pris en aucune considération dans cette partie de Madagascar. Foulepointe au contraire en fournissant abondamment ces deux derniers objets offre également celui des bestiaux.

Quant à l'objet de l'établissement en forme de colonie, il n'est pas douteux que le gouvernement portera ses vues dans la partie de Foulepointe. La situation est heureuse, le sol de la terre est extrêmement fertile, les bois y sont en abondance et la baie ou havre offre un asile assuré pour les vaisseaux. Si l'intempérie de l'air occasionne des maladies l'on n'aura pas cet inconvénient à craindre en faisant des défrichés considérables sur les bords de la mer, ou de toute nécessité le 1^{er} poste devra être établi ; car pour l'intérieur des terres qui n'est pas marécageux, l'air y est très salubre.

Le défaut d'un bâtiment de mer propre à faire les expéditions de Madagascar ne permettant pas d'envoyer cette année former un établissement à Foulepointe pour tout le temps que la saison permet d'y opérer, il est un moyen avec *la Garonne* seule de tirer des secours de l'un et l'autre endroit, et d'établir à Foulepointe comme au Fort Dauphin la traite pour le Roi.

Mon avis serait de faire des salaisons au Fort Dauphin pendant les mois de mai, juin et juillet pour cet effet *l'Etoile du Matin* y porterait le monde, les ustensiles et effets de traite ; pendant les trois mois *la Garonne* me porterait à Foulepointe, pour, en ma qualité de régisseur en chef des traites de Madagascar, y faire connaître les intentions du Roi aux naturels du pays et y faire les règlements que j'ai établi avec succès au Fort Dauphin, en supprimant l'objet essentiel des piastres. Si j'y parviens de prime abord, ainsi que j'ai lieu de m'en flatter, *la Garonne* pourra faire deux voyages d'esclaves et bœufs vivants, en attendant le retour de *l'Ambulante*, ou l'arrivée de la flûte qu'on attend d'Europe, qui à l'arrivée de l'un ou l'autre bâtiment pourrait être expédiée pour le Fort Dauphin pour y faire autant de voyages en bœufs vivants que le reste de la saison le permettra. Alors *la Garonne* continuerait la navigation de Foulepointe jusqu'au même temps si j'y ouvre la traite.

L'avis que je propose est d'autant plus aisé à mettre en pratique qu'en s'assurant de la façon de penser des nègres de Foulepointe, l'approvisionnement que *la Garonne* pourra procurer à Maurice ne pourra en souffrir, parce que *la Garonne* portant un chaland au Fort Dauphin pour y embarquer les bœufs, il n'est pas douteux qu'elle y perdra un mois et demi ou deux mois pour attendre que ce chaland soit monté, calfaté et brayé. Pendant cet intervalle elle aura le temps de faire un voyage de Foulepointe pourvu que les insulaires acceptent la suppression des piastres. Si au contraire ils n'y acquiescent pas, étant de la politique du gouvernement de n'ouvrir aucune espèce de traite, je m'en reviendrai au Fort Dauphin avec *la Garonne*, j'y trouverai le chaland monté ou prêt à finir, et j'estime que dans tout juillet ou au commencement d'août, *la Garonne* serait partie pour son 1^{er} voyage

d'animaux vivants, et qu'étant favorisée de beau temps, elle fera quatre ou cinq voyages en partant au commencement de décembre pour ce dernier.

L'Etoile du Matin ayant déposé au Fort Dauphin le monde et les effets qu'on y enverra, pourra s'occuper utilement à reconnaître la côte de Madagascar. Si mieux l'on aime donner ordre au capitaine d'attendre au Fort Dauphin jusqu'à ce que la traite soit ouverte, et d'en partir pour venir à Maurice, informer MM. Dumas et Poivre de l'état des choses qui, si elles vont comme j'ai lieu de l'espérer par l'intérêt que j'y mettrai pour le bien du service et mon honneur : ce bâtiment apporterait son chargement de riz. [sic]

Résultat.

Le Sr Avril, commis, aidé de l'interprète et du chef nègre nommé Ramansa, doit être en état de conduire les opérations, d'autant mieux que les nègres en général l'aiment. M. de Valgny qui commanderait le détachement pendant mon absence aura la direction générale de l'opération jusqu'à mon arrivée, en supposant que je sois obligé de revenir de Foulepointe au Fort Dauphin.

On enverra :

- un interprète,
- un commis aux écritures,
- un chirurgien,
- un saleur,
- 4 tonneliers,
- 4 bouchers,
- 2 charpentiers,
- 2 maçons,
- un armurier,
- un forgeron,
- un canonnier,
- un cuisinier,
- quelques hommes de détachement.

Pour Foulepointe,

- un commis pour le magasin
- un interprète,
- un tonnelier pour maître valet,
- un charpentier,
- un maçon,
- un tanneur,
- un chirurgien,
- un boulanger,
- un boucher,
- un cuisinier,
- le détachement que M. Dumas jugera nécessaire.

Je donnerai le mémoire des ustensiles, vivres et effets de traite, en temps et lieu.

Au Port Louis Isle de France le 14 avril 1768.

Signé Glemet

*

Observations particulières sur le Fort Dauphin,
pour assurer la conservation des animaux vivants qui seront embarqués
et le succès des salaisons, objets les plus importants de la traite.

Il est de nécessité absolue d'emporter au Fort Dauphin un chaland à fond plat, de 35 ou 40 pieds de longueur, pour embarquer les animaux vivants à bord des flûtes, sans quoi il faut toujours s'attendre d'en perdre le tiers et peut-être la moitié, suivant la longueur des traversées du Fort Dauphin à Maurice, et l'on ne devra point être surpris si partie de ceux qu'on débarquera dans cette île y meurent, d'abord par la différence du climat et du pâturage, mais plus certainement encore par l'extrême fatigue que les animaux essuient pour les mener à bord des vaisseaux, à la nage aux côtés d'une chaloupe, opération si longue qu'ils restent quelques fois trois heures dans l'eau avant d'être hissés à bord, ce qu'on fait en les suspendant par les cornes, manœuvre qui leur cause encore un tort préjudiciable.

L'on conduit les animaux du fond de la baie à bord de la chaloupe qui ne peut approcher de terre qu'à demi-encablure au plus. Il y a dans cette baie un ressac continuellement, hauteur d'homme, même dans le plus grand calme ; l'on passe une amarre dans les cornes de ces animaux ; un ou plusieurs Noirs portent le bout de cette amarre à bord de la chaloupe, à la nage ; alors les matelots les halent de force dans l'eau, mais avant qu'ils aient passé la barre, ils tombent plusieurs fois et ne se relèvent que très difficilement par la force des lames qui les culbutent : de manière qu'ils sont un temps infini sous l'eau, jusqu'à leur faire perdre respiration. Il est aisé de sentir que toutes les manœuvres très pénibles pour les hommes causent un tort irréparable à ces animaux ; d'ailleurs il faut nécessairement attendre le calme qui est très rare et peu durable dans cette baie pour faire ces ridicules opérations, ce qui occasionne souvent un retardement du départ des bâtiments de 8, 10, 15 ou 20 jours, au lieu qu'avec un chaland, par le moyen d'un quai que j'ai fait dans mon premier voyage, il sera facile d'embarquer ces animaux en tout temps, et au lieu de les hisser à bord par les cornes, on les enlèvera avec des sangles par-dessous le ventre. En prenant toutes les précautions l'on rendra à Maurice tous les animaux sains et saufs, à la fatigue de la mer près, à laquelle ils résisteront toujours parce que les traversées sont courtes et les mers belles.

Le deuxième et indispensable objet est une ou deux presses à écrou ou à levier, pour presser la viande qui sans cette précaution, les salaisons ne seront jamais faites au degré de perfection requis pour les conserver, car outre la malpropreté et la trop grande précipitation des opérations du Sr Becquet, la malpression des viandes qu'il a salées n'a pas peu contribué à rendre sa besogne entièrement défectueuse. J'en ai donné la démonstration dans un mémoire que j'ai adressé à Messieurs Dumas et Poivre le 14 février dernier.

Il est également indispensable d'emporter plusieurs pièces de bois équarries, de longueur et dimensions propres à divers ouvrages absolument nécessaires au Fort Dauphin, particulièrement un magasin pour la conservation et la sûreté des effets du Roi.

Il faut aussi des planches et des madriers, de même que 60 ou 80 sabots de fer pour pilotis, un mouton pour battre les pieux, pour achever et raffermir le quai que j'ai fait.

Il paraît ridicule de demander du bois dans un pays de bois, mais l'éloignement des forêts du fort, la difficulté de trouver des arbres d'une certaine grosseur et longueur, et celle de les tirer rend indispensable de porter ceux qu'on peut avoir besoin. Comme ces objets demandent du temps pour les exécuter, je crois devoir prévenir d'avance de leur utilité.

A l'Isle de France, le 1^{er} mars 1768, signé Glemet.

P. S. M. Merven m'a assuré que dans moins de 40 jours le chaland serait fait si on le lui ordonnait. Signé Glemet.

Pour copie conforme aux originaux

[Signé] Dumas

* * *